

APPEL A CANDIDATURE AU POSTE DE **RESPONSABLE REGIONAL ARBITRAGE WUSHU**

1 – Nomination

Les responsables régionaux arbitrage Wushu, Arts Martiaux Vietnamiens, Krav-Maga et Yoseikan Budo sont nommés par le DTN.

La nomination est effectuée après un appel à candidatures lancé par le Directeur Technique Régional, dont les actes de candidature sont transmis au Directeur Technique National

Les RRA exercent leurs missions pour une période déterminée qui court en principe jusqu'à la fin de l'olympiade qui coïncide avec le mandat électif du président de la ligue régionale.

Dans certains cas, la durée de nomination peut cependant être raccourcie dès la prise de fonction.

Le RRA est licencié à la fédération, il est titulaire d'un diplôme d'arbitre national. Les RRA Wushu, AMV, Krav-Maga et Yoseikan Budo sont placés sous l'autorité du DTR.

Le DTN peut mettre fin à la mission de chaque RRA

- de sa propre initiative ;
- sur proposition motivée du DTR ;
- sur proposition motivée des commissions nationales Wushu, AMV, Yoseikan Budo ou Krav-Maga.

2 - Rôle et missions

Le responsable régional de l'arbitrage accomplit ses missions dans sa discipline en liaison avec le DTR et le RTR de sa discipline.

En conformité avec la réglementation de l'arbitrage :

- il choisit les juges et arbitres pour les compétitions régionales ;
- il organise les sessions régionales de formation et d'examen d'arbitrage ;
- il compose le jury de chaque session et en assure la coordination ;
- il transmet, dans les meilleurs délais les résultats au responsable national de l'arbitrage par l'intermédiaire du secrétariat de la ligue régionale
- il veille à l'actualisation des connaissances des arbitres déjà diplômés ;
- il organise l'arbitrage lors des manifestations de ligue, en veillant à la sécurité des compétiteurs, dans le respect des règlements en vigueur. Il émet un avis sur la liste des arbitres régionaux susceptibles d'être promus au niveau national.

Sur convocation du responsable national de l'arbitrage, il participe à toute réunion, à l'occasion de laquelle sont précisées les directives concernant l'arbitrage

Pour remplir ses missions, le responsable régional de l'arbitrage dispose des moyens administratifs qui sont mis à sa disposition par la ligue régionale.

Il présente à la fin de chaque saison sportive au DTN et au DTR, le rapport général de ses activités et le cas échéant les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de ses missions.

Pierre CÔTE

Directeur Technique Régional

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Karaté et Disciplines Associées
Maison Régionale des Sports
68, avenue Tony Garnier
69304 Lyon cedex 07



Le questionnaire ci-dessous, correctement rempli et signé, accompagné d'une lettre de motivation sont à retourner par mail à **secretariat.rhonealpes@ffkarate.fr** avant le **15 septembre 2025**

Nom					Prénom		
date de naissance					Lieu de naissance		
adresse							
profession					Téléphone		
n° de licence FFKDA			Grade		année de début en karaté et D A		
Club actuel					nom du professeur		
juge de grade	OUI		NON		si oui, depuis :		
arbitre	NON	départemental	Ligue	National			
diplôme d'enseignant	DAF	DIF	CQP	BEES 1	BEES 2	DEJEPS	DESJEPS
fonction de dirigeant				de		à	
				de		à	
				de		à	

Certifié sincère et véritable, le

signature du candidat

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Karaté et Disciplines Associées
Maison Régionale des Sports
68, avenue Tony Garnier
69304 Lyon cedex 07